



## AUTORISATION DE CONSTRUIRE

### TARIFS INDICATIFS

#### Montants facturés par dossier

Emolument pour autorisation de construire	CHF 1.00 le m <sup>3</sup> environ (SIA 116)
Emolument pour petite construction (inférieure à 10 m <sup>2</sup> )	CHF 70.00
Emolument pour dossier énergétique	CHF 350.00 bâtiment <2000m <sup>2</sup> , bâtiment>2000m <sup>2</sup> CHF 130.00/h
Traitement du dossier par les différents services de l'Etat	CHF 800.00 à CHF 1'200.00 pour une villa et CHF 3'500.00 à CHF 4'000.00 pour un immeuble
Frais de publication au BO	CHF 80.00 par publication au BO
Frais du dossier pour une villa	CHF 150.00
Frais du dossier pour un immeuble	CHF 300.00
Frais du dossier pour une petite construction (inférieure à 10 m <sup>2</sup> )	CHF 50.00

#### Montants facturés au début des travaux

Raccordement au réseau potable	CHF 1'000.00. par appartement / CHF 500.00 par studio
Raccordement aux égouts	CHF 800.00 par appartement / CHF 400.00 par studio
Raccordement au réseau d'irrigation	CHF 500.00 par unité de construction
Raccordement au réseau d'eaux claires	CHF 1.60 le m <sup>2</sup> de la surface imperméable
Emolument contrôle de chantier (énergétique)	CHF 250.00
Forfait consommation chantier, eau potable	CHF 500.00 pour une villa / CHF 1000.00 pour un immeuble
Relevé des bâtiments (mise à jour du cadastre)	CHF 1'500.00 pour une villa / CHF 2'000.00 pour un immeuble
Relevé des piscines	CHF 600.00.
Relevé des cabanes de jardin	CHF 200.00

#### *par le Service de la protection civile au début du chantier*

Protection civile (à payer directement au Service concerné)	CHF 800.00 par place protégée (3 à 4 places pour une villa standard)
---	--